

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 332

présenté par
M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 8

À l'alinéa 72, substituer aux références :

« aux 3° et 7° de »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence : l'article L. 134-1 du CASF ne comporte pas de 3° et 7°.